

Nom du produit :	DECOLLE ETIQUETTES FPS	Date de création/révision :	21.06.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000816_2_20130621	Remplace :	BDS000816_20111124

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

DECOLLE ETIQUETTES FPS
(FOOD PROCESSING SAFE®)
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele
Belgium
Tel.: +32(0)52/45.60.11
Fax.: +32(0)52/45.00.34
E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Asemanrinne 13, 08500 Lohja	+358/(19)32.921	+358/(19)383.676
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303.0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Kryptogatan 14, 431 53 Mölndal	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium
Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	DECOLLE ETIQUETTES FPS	Date de création/révision :	21.06.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000816_2_20130621	Remplace :	BDS000816_20111124

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé:	Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles ?Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Environnement:	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres dangers :	Aucun(e)

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé:	R38: Irritant pour la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Physique:	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
Environnement:	R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indicateur du produit:	des hydrocarbures
Pictogramme(s) de danger:	



Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Nom du produit :	DECOLLE ETIQUETTES FPS	Date de création/révision :	21.06.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000816_2_20130621	Remplace :	BDS000816_20111124

Informations additionnelles sur les dangers:

P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Aucun(e)

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	200-578-6	25-50	F	11	B
terpinolene	586-62-9	209-578-0	10-25	Xn,N	51/53-65	
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	921-024-6	10-25	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	B
3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol	5131-66-8	225-878-4	<20	Xi	36/38	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	-	926-605-8	5-10	F,Xn,N	11-51/53-65-66-67	B
CO2	124-38-9	204-696-9	1-5	-	-	A,G
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	200-661-7	<1	F,Xi	11-36-67	B
dipentène	138-86-3	205-341-0	<0.1	Xi,N	10-38-43-50/53	B

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n° 1907/2006

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
éthanol; alcool éthylique		64-17-5	200-578-6	25-50	Flam. Liq. 2	H225	B
terpinolene	01-2119807637-33	586-62-9	209-578-0	10-25	Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H304,H411	
naphta léger (pétrole), hydrotraité	01-2119475514-35	64742-49-0	921-024-6	10-25	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H225,H315,H336,H304,H411	B
3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol	01-2119475527-28	5131-66-8	225-878-4	<20	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2	H319,H315	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	01-2119486291-36	-	926-605-8	5-10	Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	H225,H304,H336,H411	B
CO2		124-38-9	204-696-9	1-5	Press. Gas	H280	A,G



Nom du produit : DECOLLE ETIQUETTES FPS
Ref.Nr.: BDS000816_2_20130621
Date de création/révision : 21.06.13 Version : 2.0
Remplace : BDS000816_20111124

propane-2-ol; alcool isopropylique	01-2119457558-25	67-63-0	200-661-7	<1	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
dipentène		138-86-3	205-341-0	<0.1	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H226,H315,H317,H400,H410	B

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n° 1907/2006

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Contact avec les yeux :	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****CRC Industries Europe bvba**

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	DECOLLE ETIQUETTES FPS	Date de création/révision :	21.06.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000816_2_20130621	Remplace :	BDS000816_20111124

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égouts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié
Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate



Nom du produit :	DECOLLE ETIQUETTES FPS	Date de création/révision :	21.06.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000816_2_20130621	Remplace :	BDS000816_20111124

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	400 ppm
		VLE	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
		VLE	30000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
		VLE	400 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	500 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	200 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	500 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
CO2	124-38-9	VME	9000 mg/m3
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	VME	-
		VLE	980 mg/m3



Nom du produit :	DECOLLE ETIQUETTES FPS	Date de création/révision :	21.06.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000816_2_20130621	Remplace :	BDS000816_20111124

naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié. Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX) combiné à un filtre à particules liquides et solides résistant à l'huile
la peau et les mains :	Porter des gants (nitrile)
les yeux :	Porter des lunettes.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.
Consumer exposure protection:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide.
couleur :	Incolore à jaune.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	Non applicable.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Point d'éclair :	< 0 °C
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	0.810 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	200 °C

9.2. Autres informations



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium
Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit : DECOLLE ETIQUETTES FPS
Ref.Nr.: BDS000816_2_20130621
Date de création/révision : 21.06.13 Version : 2.0
Remplace : BDS000816_20111124

COV: 805 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangeureuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation : L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion : Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau : Irritant pour la peau
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

Donnés toxologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol	5131-66-8	LD50 oral rat	2700 mg/kg
		LC50 inhal.rat	651 mg/l
		LD50 derm.rat	2000 mg/kg
terpinolene	586-62-9	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg



Nom du produit :	DECOLLE ETIQUETTES FPS	Date de création/révision :	21.06.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000816_2_20130621	Remplace :	BDS000816_20111124

		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 25000 mg/m3
		LD50 derm.rat	> 2000 mg/kg
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	-	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
3-butoxy-2-propanol; éther monobutylique du propylène-glycol	5131-66-8	LC50 fish	560-1000 mg/l
		EC50 daphnia	> 1000 mg/l
terpinolene	586-62-9	LC50 fish	1-10 mg/l
		EC50 daphnia	1-10 mg/l
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	LC50 fish	> 100 mg/l
propane-2-ol; alcool isopropylique	67-63-0	IC50 algae	> 1000 mg/l
		LC50 fish	> 1000 mg/l
		EC50 daphnia	> 1000 mg/l
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	LC50 fish	> 10 mg/l
		EC50 daphnia	3 mg/l
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	-	IC50 algae	55 mg/l
		LC50 fish	12 mg/l
		EC50 daphnia	3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles



Nom du produit :	DECOLLE ETIQUETTES FPS	Date de création/révision :	21.06.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000816_2_20130621	Remplace :	BDS000816_20111124

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Partiellement soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Réglementations nationales :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS (Naptha, terpinolene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1
ADR/RID - Code de classification: 5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.



Nom du produit :	DECOLLE ETIQUETTES FPS	Date de création/révision :	21.06.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000816_2_20130621	Remplace :	BDS000816_20111124

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Oui
IMDG - Marine polluant:	Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnels: rubrique:	603: Alcools, polyalcools et leurs esters nitriques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:	R10: Inflammable. R11: Facilement inflammable. R36: Irritant pour les yeux. R38: Irritant pour la peau.
-------------------------------------	--



Nom du produit :	DECOLLE ETIQUETTES FPS	Date de création/révision :	21.06.13 Version : 2.0
Ref.Nr.:	BDS000816_2_20130621	Remplace :	BDS000816_20111124

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.